

EMMANUEL MAUREL

EUROPE : LE CHOC DU

RÉEL

**Répondre à la crise
du Coronavirus**

Un an de combats

**Propositions pour
changer de modèle**

COMPTÉ

RENDU

DE

MANDAT 2019-2024 1^{re} année de mandat

MANDAT



Gauche Unitaire Européenne - Gauche Verte Nordique
GRUPE PARLAMENTARE EUROPEEN
GUE/NGL
www.guengl.eu



Crédits photo
Stef Burlot

— EDITO —

LES LIGNES BOUGENT... ENFIN !

Le coronavirus a détruit des vies par centaines de milliers en Europe, continent à ce jour le plus durement frappé par la pandémie.

À présent, l'ampleur inouïe de la crise économique d'après-confinement suscite une immense inquiétude. Certes, les signes avant-coureurs d'un fort ralentissement s'étaient manifestés dès la fin 2019, mais l'arrêt de la production durant deux mois a précipité la catastrophe.

Dans un premier temps, l'Europe est restée interdite face à cette crise. Puis, assez vite, sous l'impulsion du Parlement européen, la Commission et la Banque Centrale ont réagi *crescendo*.

D'un point de vue idéologique, cette réponse est une réelle inflexion. Les dogmes auxquels les dirigeants européens s'accrochaient avec une ferveur quasi religieuse sont tombés. Le Pacte budgétaire et sa « règle d'or » du zéro-déficit ont été suspendus pour au moins quatre ans. Les aides d'Etat, auparavant honnies comme la pire hérésie de la « concurrence libre et non faussée », ont été approuvées *sine die* par Bruxelles. Même la liberté des « investisseurs » se trouve questionnée, face à l'agressivité des prises de contrôles étrangères sur nos entreprises stratégiques.

Enfin, chose inimaginable jusqu'à fin avril, le Conseil des chefs d'Etats discute d'un plan de relance

budgétaire de 750 milliards, financé non par les Etats mais par la Commission ; et composé à moitié de subventions, sans autre contrepartie que de soutenir l'économie, l'emploi et la santé. C'est une avancée importante, qui valide la justesse des positions qu'avec tant d'autres collègues de gauche, j'ai défendues pendant mes six années de mandat.

Les lignes bougent donc, mais elles ne sont pas stabilisées. Les égoïstes, « frugaux » et autres néolibéraux ont perdu une bataille mais pas la guerre. L'Europe sociale et solidaire n'est pas encore, loin de là, une réalité. Avec votre soutien, je continuerai de me battre pour qu'enfin, la construction européenne se mette au service des peuples.

EMMANUEL MAUREL

retrouvez en quelques chiffres
le bilan de ma première année
de mon second mandat au Parlement
européen

[sommaire](#)

DÉLÉGATIONS



DMAG

Premier Vice-Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, y compris les commissions parlementaires mixtes UE-Maroc, UE-Tunisie et UE-Algérie.

DMED

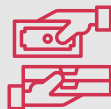
Membre suppléant de la Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

DEG

«Team Leader» (responsable) pour la Tunisie dans le cadre « Actions de soutien à la démocratie et de coordination des élections »

COMMISSIONS P.05

3



INTA



JURI



AFET

[voir description ci-contre](#)

RAPPORTS ou avis P.22

33

rapports ou avis auxquels je participe,
1 en tant que rapporteur,
21 en tant que «shadow»,
11 avis en tant que «shadow»

TRAVAIL PARLEMENTAIRE

24

questions écrites
à la Commission
européenne

76

explications
de vote

387

amendements
déposés

TRIBUNES P.10

6

Pour une exception sanitaire
européenne
P.10

Luttons contre la Fake economy
P.14

Pour une politique européenne
de la Forêt
P.18

Autres textes
P.13

INTERVENTIONS P.08

15

en plénière

37

en commission

1 AN EN CHIFFRES

MES COMMISSIONS

Crédits photo
Source : EP - European Union 2020
Jan Van de Vel



INTA

membre de la Commission du commerce international (INTA)

La Commission du Commerce International, dite « INTA », est compétente notamment sur les projets d'accords de libre-échange (ALE) négociés par la Commission.

J'y promeus une conception des échanges commerciaux fondée sur les plus hautes normes sociales et environnementales ; et sur la protection des entreprises européennes, en particulier la défense des investissements stratégiques et la lutte contre la contrefaçon.

Mes positions sont donc en opposition radicale avec la globalisation néolibérale, son dumping social, son indifférence aux objectifs climatiques et son cortège de délocalisations.



JURI

membre suppléant de la Commission des affaires juridiques (JURI)

La commission des affaires juridiques, dite « JURI », est compétente en matière d'élaboration et d'application du droit de l'Union, d'immunités et de litiges devant la Cour de Justice.

JURI est en première ligne sur le droit civil et commercial, la propriété intellectuelle, le droit d'auteur. Je m'y investis fortement sur la lutte contre la contrefaçon et la défense des consommateurs.

En cette année 2020, je suis rapporteur de mon groupe sur les aspects juridiques liés à l'essor de l'intelligence artificielle, en particulier la protection de la vie privée.



AFET

membre suppléant de la Commission des affaires étrangères (AFET)

Au sein de la Commission des Affaires Étrangères (AFET), je défends une Europe indépendante, œuvrant pour la paix et solidaire avec les pays en développement.

La politique étrangère de l'Union doit davantage faire entendre la voix des Européens face à la Chine et aux États-Unis. La première tisse ses « routes de la Soie » à nos dépens ; les seconds veulent imposer leur droit au monde entier. Ces expansionnismes menacent l'ordre international.

L'Europe est un échelon pertinent pour y apporter plus d'équilibre et de raison.

1 A N

ROMPRE AVEC LE SYSTÈME DU LIBRE-ÉCHANGE GÉNÉRALISÉ ↓

« Le réel est ce contre quoi on se cogne » disait Lacan.

Devons-nous défendre les normes sociales et environnementales, promouvoir un Green New Deal ou... signer toujours plus d'accords de libre-échange? La majorité libérale-conservatrice au Parlement européen prétend faire tout cela «en même temps», mais à la fin ce sont toujours le libre-échange et sa loi du profit qui gagnent !

Quand les dirigeants européens se rendront-ils compte que leur «mondialisation heureuse» n'est rien d'autre qu'une chimère, voire un grave danger ? Notre dépendance au reste du monde lors de la crise du Covid l'a pourtant montré d'une manière tragique.

L'Union européenne ne peut plus être l'idiote utile du commerce international. Face au dumping social, aux délocalisations et aux appétits de nos concurrents américains et asiatiques, nous devons protéger nos entreprises et relocaliser nos industries. C'est le prix de notre prospérité et de notre liberté.



Crédits photo
Margot L'Hermitte

LUTTER CONTRE LA FAKE ECONOMY ↓

La Fake Economy est cette partie du secteur productif qui trompe le consommateur en lui vendant des biens contrefaits ou en organisant délibérément des pénuries sur certains biens vitaux ou en trichant sur l'affichage des qualités essentielles des marchandises.

Ces phénomènes, loin d'être marginaux, sont les symboles d'un système économique à part entière, planifié, structuré et organisé avec le même soin et surtout les mêmes moyens, y compris étatiques, que le système productif légal.

Un chiffre donne le vertige, en termes de croissance économique perdue, la contrefaçon détruit 60 milliards de PIB annuel et surtout 434.000 emplois, dont près de 30.000 en France.

INSTAURER UN CADRE EUROPÉEN DE PROTECTION DE LA FORÊT ↓

Proposer une croissance sylvicole saine et de long terme, protéger les travailleurs forestiers contre le dumping social : l'Union Européenne en a largement les moyens. Mais elle n'en a pas pour l'instant l'ambition. Pire encore, aveuglée par l'idéologie du libre-échange généralisé, elle contribue à appauvrir le patrimoine forestier sur le reste de la planète.

Malheureusement, l'Europe se rassure à bon compte : contrairement aux autres continents, elle reboise massivement. Mais cette croissance nouvelle cache aussi bien des déséquilibres. Or, face au risque de voir la monoculture s'imposer, ce qui entrainera un appauvrissement du milieu forestier, une politique publique européenne ambitieuse de la forêt est possible.



retrouvez mes textes sur ces thématiques à partir de la page 10 ou sur mon site emmanuelmaurel.eu

D E

RÉFLÉCHIR AU CADRE JURIDIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ↓

La crise du Covid-19 a mis en évidence la dépendance européenne aux importations médicales.



Alors que les États membres de l'Union européenne produisaient 80 % de leurs médicaments dans les années 1990 et jusqu'au début du siècle, cette proportion est à présent inversée. Nous ne produisons plus nos principes actifs, ni nos masques, ni notre paracétamol, ni tant d'autres choses indispensables à notre système de soins.

M'inspirant de l'exception culturelle française, je propose d'instaurer une exception sanitaire européenne qui permettra de sortir les médicaments et la production d'équipements et d'appareils médicaux de tous les accords de libre-échange. Ainsi, nous pourrions obliger la «Big Pharma» à relocaliser ses usines en Europe, avec des quotas de productions obligatoires et une contribution financière spécifique au bénéfice des structures concourant à la santé (hôpitaux, centres universitaires, entreprises innovantes, etc.).



INSTITUER L'EXCEPTION SANITAIRE EUROPÉENNE ↓

Nous sommes très en retard face aux géants chinois et américains de l'intelligence artificielle (IA), qui pour différentes raisons (modèle politique autoritaire, appât du gain...), ignorent voire tournent le dos à nos valeurs. Il nous faut donc investir et soutenir l'innovation européenne pour inventer notre propre modèle d'IA.

À travers mes interventions en Commission des affaires juridiques, j'ai fait des propositions - au premier rang desquelles un moratoire général sur la reconnaissance faciale dans toute l'Europe - pour soumettre l'utilisation de l'IA au respect de la démocratie et des libertés individuelles.

J'ai également alerté sur les conséquences de l'intelligence artificielle sur l'emploi, car son utilisation se répandra bientôt dans de très nombreux secteurs (transports, logistique, éducation, culture, professions juridiques etc). Le développement de l'IA nécessite, plus que jamais, de mieux répartir les richesses.

REDRESSER L'ÉCONOMIE APRÈS LA CRISE DU COVID-19 ↓

L'annonce par la Commission d'un plan de relance de 750 milliards d'euros est une inflexion majeure. Reposant sur une mutualisation des dettes, elle est en rupture avec les cures d'austérité infligées aux États-membres de l'Union européenne après la crise de 2008.

Mais nous sommes encore loin du compte, car les dogmes de nos dirigeants ont la vie dure. Si la violence de la crise a chassé un temps leur naturel libéral, il est à craindre que celui-ci revienne vite au galop. Quelques gouvernements égoïstes résistent déjà, indifférents au sort de l'Italie ou de l'Espagne. D'autres, sous l'influence des milieux d'affaires, veulent nous forcer à rembourser toutes les dettes, travailler toujours plus et subir de nouvelles coupes sombres dans les services publics.

Or c'est tout l'inverse qu'il faut faire ! Les dettes des États, et à présent des entreprises, sont insoutenables : il faut donc en annuler une partie. L'accroissement des inégalités finit par menacer la démocratie elle-même : nous devons tout faire pour les réduire, grâce à l'investissement public, au soutien à l'industrie et à l'emploi, et à la justice fiscale.

COMBATS

EN QUELQUES MOTS

28 MAI 2019



Scandale : un fleuron industriel français vendu aux américains dans des conditions louches et contre des promesses d'embauches.

Aujourd'hui #GeneralElectric veut licencier massivement. Responsabilité énorme de Macron.

L'État est complice s'il laisse faire !
#Belfort



9 JUILLET 2019

Scandale ! Les USA, le Canada et trois pays du Mercosur attaquent l'Europe devant l'OMC pour l'obliger à importer de nombreux produits agricoles arrosés de pesticides interdits.

Ils estiment que nos règles «portent atteinte au commerce de façon disproportionnée» !



28 DÉCEMBRE 2019

La vie des enfants n'est pas un jeu !

Après avoir fixé à 2 millions d'euros l'injection du Zolgensma (médicament essentiellement financé par la recherche publique), Novartis innove dans l'ignoble en mettant à la loterie 100 doses soignant l'amyotrophie spinale.

L'intervention illégale turque illustre l'inconséquence de l'Europe face à la versatilité américaine. **L'OTAN nous assujettit à un triste rôle de supplétif** avec comme victimes, nos alliés kurdes.

23 OCTOBRE 2019



Aux salariés en lutte, je souhaite tout simplement dire « merci ». Les éléments de langage du Gouvernement sont indécents. Les grévistes se battent pour nous toutes et tous, pour une certaine idée du modèle social français. #Retraites #RéformeDesRetraites

31 DÉCEMBRE 2019 

Urgence climatique & droits des travailleurs : Stop aux traités de libre-échange !

La Commission européenne trouve génial de passer des accords de libre-échange avec le monde entier. Prochains sur la liste : l'Australie, dont le gouvernement ne croit pas au changement climatique ; et l'Indonésie qui détruit sa forêt ! Quans cette horreur économique s'arrêtera-t-elle ?

20 FÉVRIER 2020 



photo
EP - European Union - 2020
omez

18 AVRIL 2020 

Alors que les États de l'UE produisaient 80% de leurs médicaments, cette proportion est à présent inversée.

Les grandes entreprises pharmaceutiques européennes ont massivement délocalisé vers la Chine et l'Inde.

Vite l'exception sanitaire !

#PlusJamaisÇa

9 JUIN 2020 

L'annulation des dettes causées par la crise du Coronavirus est la première condition de la relance !

18 JUIN 2020 

Pour protéger nos industries stratégiques, nos savoir-faire et nos emplois, nous devons empêcher toute acquisition étrangère (américaine, chinoise, etc.) et **instaurer un Buy European Act !**

à suivre...

**LES RAPPORTS EN LIEN
SUR LESQUELS J'INTERVIENS**

Rapporteur fictif sur le Projet
d'avis sur la pénurie de
médicaments en commission
INTA

Rapporteur fictif sur le Projet
d'avis sur la pénurie de
médicaments en commission
JURI

POUR UNE EXCEPTION SANITAIRE EUROPÉENNE

L'Europe ne fabrique plus ses médicaments ni son matériel médical, largement délocalisés en Chine. Pour relocaliser ces industries stratégiques et garantir ainsi notre indépendance, il faut déroger aux lois du commerce mondial et instaurer une exception sanitaire européenne.

NE SONT PAS CONCERNÉS LES SEULS MÉDICAMENTS ; NOTRE APPROVISIONNEMENT EN ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION MÉDICALE ET EN APPAREILLAGES TECHNIQUES REPOSE TRÈS LARGEMENT, QUAND CE N'EST PAS EXCLUSIVEMENT, SUR LA CHINE.

La crise du Covid19 a mis en évidence la dépendance européenne aux importations de médicaments et d'appareils médicaux. Alors que les États-membres de l'Union européenne produisaient 80% de leurs médicaments dans les années 90 et jusqu'au début du siècle, cette proportion est à présent inversée. Dans le même temps, les exportations chinoises de produits médicaux passaient de 600 millions de dollars en 1990 à près de 17,5 milliards vingt ans plus tard.

NOTRE PHARMA EST MADE IN CHINA

Les grandes entreprises pharmaceutiques européennes ont massivement délocalisé vers la Chine et l'Inde des pans entiers de leur chaîne de production. La Chine produit par exemple 97% des matières premières et principes actifs utilisés dans la production d'antibiotiques. Pratiquement 100% du paracétamol est produit dans les pays émergents ; et les médicaments génériques suivent la même tendance. L'Europe n'a gardé une forte capacité de production que pour les médicaments à très haute valeur ajoutée – et très forte rentabilité.

Le phénomène, similaire à nombre d'autres productions évacuées du territoire européen, repose en grande partie sur les différences de coûts du travail et de protection des normes environnementales (la chimie impliquée dans la fabrication des médicaments entraînant d'importantes émissions polluantes). Mais ne sont pas concernés les seuls médicaments ; notre approvisionnement en équipements de protection médicale (notamment les masques) et en appareillages techniques (notamment les respirateurs artificiels) repose très largement, quand ce n'est pas exclusivement, sur la Chine.

LES BIENS DE SANTÉ NE SONT PAS DES MARCHANDISES COMME LES AUTRES

Les pénuries massives de tous ces biens essentiels observées dans la crise sanitaire ont provoqué un choc tout aussi massif dans l'opinion publique européenne, effarée d'apprendre que les avertissements répétés des praticiens médicaux (en France, les premières alarmes sur le sujet remontent à 2009) n'avaient reçu aucune réponse de la part des différents gouvernements.

Aujourd'hui, la situation a radicalement changé. Tout le monde s'aperçoit que ce qui relève du médical est hautement stratégique et conditionne la stabilité et la résilience de nos sociétés. Les prises de position politiques s'enchaînent, reconnaissant l'urgence vitale de relocaliser ces industries.

A cette fin, nous proposons d'instaurer une « exception sanitaire européenne », sur le même modèle que l'exception culturelle. Il s'agirait ainsi de traiter la santé différemment des autres marchandises, en autorisant l'Union européenne et ses États-membres à mettre en œuvre des politiques propres, dérogoires au droit commun de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

SORTIR LA SANTÉ DES RÈGLES DE L'OMC ET DES TRAITÉS COMMERCIAUX

Ces politiques nouvelles autoriseraient les puissances publiques à prendre toutes mesures visant à s'assurer une indépendance économique en matière de production de médicaments et d'appareillages médicaux.

De la même façon que s'applique l'exception culturelle, l'exception sanitaire s'appliquerait via une série d'actes politiques et réglementaires forts. Tout d'abord, l'Union européenne, en tant qu'institution détenant la compétence exclusive en matière de commerce international, devra notifier à l'OMC sa décision, unilatérale, de sortir la santé de tous ses traités de commerce bilatéraux et multilatéraux. Cela supposera d'éteindre toute dispute judiciaire, passée, présente et à venir, intentée sur cette matière par un partenaire commercial sur le fondement d'une infraction aux règles de l'OMC.

L'UE devra bien évidemment maintenir un droit de douane zéro sur ses importations de médicaments, car il serait profondément immoral de renchérir leur prix pour des raisons politiques, aussi légitimes soient-elles.

RELOCALISER L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN 5 ANS

Mais elle permettra aux Etats-membres de conduire une politique industrielle volontariste à l'intention de leur secteur médical, sous forme d'aides publiques (qui visent justement à amortir les coûts privés et donc à faire baisser les prix) ; et surtout de quotas de production (à l'image des quotas de diffusion d'œuvres françaises à la radio et la télé) obligatoirement localisée sur

leur territoire national (pourquoi pas 50% ?). Cette injonction porterait en particulier sur la production des principes actifs, sur les médicaments de base (le paracétamol, les antibiotiques...), sur les substances utilisées à l'hôpital pour les patients critiques (anesthésiants, opiacés...) et sur les équipements de type respirateurs, masques, blouses, etc.

La relocalisation médicale et l'obtention de ces quotas pourraient être programmées sur 5 ans. En effet, s'il ne faut que quelques semaines pour déménager vers la Chine une usine de médicaments, il faut des mois, voire des années pour la ramener en Europe, car entretemps des compétences, des techniques et des processus industriels ont été perdus. Dans ce cadre, l'Union européenne aurait toute légitimité pour proposer une répartition équilibrée entre tous les Etats-membres de ces industries relocalisées.

PLACER LA PHARMA SOUS LE CONTRÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES ETATS

Il serait également pertinent de lui confier la surveillance, conjointe avec les Etats, des investissements des entreprises pharmaceutiques, en instaurant un régime d'autorisation préalable avant toute décision d'implantation hors UE. Cette autorisation serait destinée à vérifier qu'il ne s'agit pas d'une délocalisation (à fins de réexpédition

à moindre coût vers l'Europe), mais seulement d'une implantation à fins de satisfaction d'un marché intérieur étranger. D'un autre côté, les entreprises médicales étrangères (américaines ou asiatiques) seraient obligées de fournir (pourquoi pas 50% ?) leurs produits à partir d'usines localisées en Europe.

Enfin, si l'on suit toujours les lignes directrices de l'exception culturelle, où, en France, Canal Plus subventionne la création audiovisuelle, l'exception sanitaire pourrait s'appuyer sur une redistribution d'une partie des profits des « Big Pharma » vers l'ensemble des structures concourant à la santé : hôpitaux, centres universitaires, entreprises innovantes, etc.

Si l'on souhaite vraiment passer des paroles aux actes, si l'on souhaite vraiment tenir les innombrables promesses de relocalisation des industries de santé faites par nos dirigeants depuis l'éclatement de la crise du Covid19, l'instauration d'une exception sanitaire est indispensable. Il serait en effet illusoire de ne compter que sur la bonne volonté des « Big Pharma » et d'en rester au « business as usual » délocalisé, permis et même encouragé par les règles de l'OMC.

S'il y a bien un terrain sur lequel nos concitoyens ne nous pardonneront plus de laisser faire la libre concurrence du marché mondial, c'est celui de notre santé. ■

“L'EXCEPTION SANITAIRE” PERMETTRA AUX ETATS-MEMBRES DE CONDUIRE UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE VOLONTARISTE À L'INTENTION DE LEUR SECTEUR MÉDICAL, SOUS FORME D'AIDES PUBLIQUES ET SURTOUT DE QUOTAS DE PRODUCTION OBLIGATOIREMENT LOCALISÉE SUR LEUR TERRITOIRE NATIONAL.

POUR ALLER + LOIN

Ces textes, et de nombreux autres, sont accessibles sur mon site emmanuelmaurel.eu

1



PRENDRE AU SÉRIEUX LE DÉCRET MONTEBOURG ↓

En tant que membre de la Commission du INTA et « shadow rapporteur » (responsable chargé du suivi d'un dossier par un groupe parlementaire), du règlement pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, j'appelle avec François Livel à « prendre au sérieux le décret Montebourg » afin de protéger notre économie, nos entreprises et nos emplois.

La crise sanitaire engendre une crise économique qui risque de rendre vulnérables nos entreprises stratégiques dans les secteurs vitaux de l'agroalimentaire et des biotechnologies. Nous devons protéger nos fleurons nationaux, d'autant plus après la baisse récente de la valeur boursière.

Vous pouvez lire en ligne ce rapport de la conférence Gambetta dans lequel nous proposons diverses solutions, avec notamment :

- L'usage immédiat du décret Montebourg et, le maintien à long terme, son activation dès 10% de prise de participation.
- Une mobilisation du Parlement sur ce sujet, avec un débat annuel en séance.
- Le placement du contrôle des investissements étrangers sous l'autorité directe du Premier ministre.

2



NOTRE MAISON BRÛLE ET NOUS SIGNONS DES ACCORDS DE LIBRE ÉCHANGE ↓

L'Union européenne, telle qu'elle est dirigée aujourd'hui, n'a visiblement toujours pas intégré la crainte des travailleurs européens face à la menace que constitue pour eux la compétition mondiale exacerbée. Elle fait fi de la pression à la baisse des salaires et des risques de délocalisation des emplois. Elle s'entête à signer à tour des bras des accords de libre-échange avec des pays en développement qui pratiqueront de fait et de droit du dumping social.

Crédits photo
ILO in Asia and the Pacific's,
Licence Creative Commons

3



S'OPPOSER AUX SANCTIONS AMÉRICAINES ↓

À l'heure où la lutte contre le covid-19 appelle à une coopération internationale, les sanctions économiques ne doivent empêcher aucun Etat d'accéder au matériel médical nécessaire pour soigner sa population. En appliquant de facto les sanctions américaines à portée extraterritoriale, l'Union européenne ne peut agir de manière réellement indépendante et montrer que la solidarité européenne n'est pas un mot creux.

Crédits photo
Gage Skidmore
Licence Creative Commons

LUTTONS CONTRE LA FAKE ÉCONOMIE

Dans la vie publique et politique, certains thèmes passent sous les radars au profit d'autres, pourtant moins importants, moins « impactants » pour les gens, dirait-on de nos jours. Entre l'attention portée au futile et celle portée au sérieux, de mystérieuses voies renversent parfois l'ordre des priorités. Mais cela ne doit pas nous empêcher de nous battre pour éclairer l'opinion et lui faire prendre conscience d'un enjeu largement ignoré, qui la touche au plus profond de sa vie quotidienne : la Fake Economy.

LES RAPPORTS EN LIEN SUR LESQUELS J'INTERVIENS

Projet d'avis sur une nouvelle stratégie à long terme pour l'avenir industriel de l'Europe en INTA

Projet de rapport sur Digital Services Act : l'adaptation des règles de droit commercial et civil pour les entités commerciales opérant en ligne en JURI

Projet de rapport Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques en JURI

Projet d'avis sur contenant des recommandations à la Commission concernant une législation sur les services numériques: améliorer le fonctionnement du marché unique en JURI

Projet d'avis sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe en JURI

LA FAKE ECONOMY DÉSIGNE LE MARCHÉ ÉCONOMIQUE QUI REPOSE SUR LA TROMPERIE DU CONSOMMATEUR : CONTREFAÇONS, PÉNURIES À DES FINS COMMERCIALES ET ÉTIQUETAGE MALHONNÊTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES.

QU'EST-CE QUE LA FAKE ECONOMY ?

L'intuition du lecteur l'aura sans doute conduit sur la voie : il s'agit de cette partie du secteur productif qui trompe le consommateur en lui vendant des biens contrefaits.

C'est le plus gros morceau, mais la Fake Economy englobe également l'organisation délibérée de pénuries sur certains biens vitaux (particulièrement les médicaments) et la triche sur l'affichage des qualités essentielles des marchandises (on se souvient par exemple de « l'affaire des lasagnes à la viande de cheval »).

On pourrait croire ces phénomènes marginaux, que la fraude et l'escroquerie existeront toujours. La réalité est pourtant toute autre. Le marché de la contrefaçon n'est pas l'affaire de quelques escrocs ; c'est un système économique à part entière, planifié, structuré et organisé avec le même soin et surtout les mêmes moyens, y compris étatiques, que le système productif légal.

LES CHIFFRES DONNENT LE VERTIGE

Selon des données récentes de l'Office Européen de la Propriété

Intellectuelle, l'Union européenne importe chaque année sur son territoire 85 milliards d'euros de produits contrefaits ! En termes de croissance économique perdue, la contrefaçon détruit 60 milliards de PIB annuel et surtout 434.000 emplois, dont près de 30.000 en France.

Au niveau mondial, le « PIB de la contrefaçon » est supérieur à 500 milliards de dollars, d'après le Gouvernement des États-Unis. Et ce montant faramineux n'est que la partie émergée de l'iceberg, car sa totalisation n'est qu'une extrapolation à partir des saisies douanières, dont le taux d'efficacité est faible.

On est loin de l'image d'Épinal des faux sacs Vuitton et fausses Rolex écoulés auprès des touristes sur les marchés de bords de mer. Si la maroquinerie ou le textile sont durement frappés (1,8 million de saisies par les seules douanes françaises en 2018), tous les secteurs sont concernés. Absolument tous : logiciels, médicaments, jouets (1,2 million de saisies en 2018), pièces automobiles, jusqu'à certains composants ultrasensibles dans le domaine des armements ou des

infrastructures énergétiques (et même, possiblement, nucléaires). La Fake Economy n'est donc pas seulement affaire de croissance et d'emplois : vu la qualité déplorable des produits contrefaits, il s'agit aussi d'une affaire de sécurité.

DANS SON ÉCRASANTE MAJORITÉ, LA FAKE ECONOMY EST «MADE IN CHINA»

A plus de 80%, les produits contrefaits proviennent de l'Empire du Milieu – et même plus de 90% si l'on ajoute les zones sous son aire d'influence, notamment Hong-Kong et Singapour (ce qui n'a pas empêché l'Union européenne de passer un accord de libre circulation des marchandises avec cette dernière...).

La production de la contrefaçon est assurée par une myriade d'usines implantées très à l'écart du littoral, essentiellement à l'Ouest du pays, puis est dirigée vers les ports, d'où elle part vers l'Europe et les États-Unis en porte-containers, le plus souvent dans des colis postaux individuels.

Le rôle des méga plateformes de vente dans le circuit de la fraude est donc décisif. La Fake Economy passe

sous les radars « grâce » à des sites comme AliBaba et surtout Amazon. Si à cette nuisance délibérée sur nos économies (dont le PIB repose à plus de 40% sur la propriété intellectuelle), l'on ajoute l'évasion fiscale du tentaculaire distributeur américain, son dossier commence à peser très lourd. Trop lourd même, car les consommateurs ne sont que très rarement complices de la contrefaçon. Ils croient authentiques les produits qu'ils achètent via Amazon, lequel sait parfaitement que les vendeurs référencés sur sa « marketplace » font passer le faux pour le vrai à échelle industrielle (et changent d'identité toutes les deux semaines pour brouiller les pistes). Mais la sophistication de cet appareil productif parallèle ne s'arrête pas là. D'après le Bureau des Marques et de la Propriété Intellectuelle des Etats-Unis, les procédés marketing les plus modernes sont mis au service de la contrefaçon. Les données des visites sur les sites internet sont enregistrées et compilées dans des serveurs informatiques dédiés, puis elles sont analysées, y compris au moyen de l'intelligence artificielle, qui répercute ces données en temps réel aux producteurs afin qu'ils adaptent immédiatement leur production aux préférences des consommateurs. Il se

murmure même que lorsque la Chine et l'Europe négocient des accords pour protéger certaines appellations géographiques, la première le fait (au moins en partie) pour amener la seconde à dévoiler les produits auxquels elle tient le plus, afin de savoir lesquels imiter en priorité. Rien n'échappe à la contrefaçon : ni les produits manufacturés, ni les produits alimentaires.

Sans même parler de l'imitation du Camembert ou d'autres appellations prestigieuses, nos garde-mangers sont remplis de choses trompeuses (318.000 saisies en 2018). La dernière affaire en date est celle du miel. Avant que la mondialisation étende tous ses « bienfaits », notre miel était produit principalement en France et accessoirement en Europe. A présent, non seulement 50% du miel consommé en Europe est importé de Chine (30% provenant de Brésil et de Turquie), mais il est en plus « allongé » avec du sirop de sucre de riz ou de maïs ! Tout cela se fait en toute légalité, la Commission ayant même refusé à la France, il y a deux semaines, d'imposer un étiquetage du miel informant le consommateur de l'ensemble de sa provenance et de tous ses « procédés » de fabrication.

L'EUROPE NE FAIT PAS GRAND-CHOSE...

... c'est le moins que l'on puisse dire, pour se prémunir contre la Fake Economy. La lutte contre le vol de la propriété intellectuelle ne figure même pas explicitement dans la lettre de mission rédigée par la Présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, à l'intention de son Commissaire au Commerce international, Phil Hogan...

Le développement sur le territoire européen des circuits d'approvisionnement en fausses marchandises chinoises ne semble pas vraiment alarmer nos dirigeants. Ainsi les Nouvelles Routes de la Soie, ce gigantesque réseau routier et ferroviaire traversant l'Asie et se terminant en Europe, notamment dans les infrastructures portuaires et logistiques acquises par Pékin (par exemple en Grèce ou en Italie) : des wagons débordant de biens contrefaits rouleront sans encombre vers nos entrepôts avant d'être « dispatchés » par les services postaux publics comme privés, de type Deutsche Post ou DHL. Le comble de l'absurde est atteint quand on apprend que des accords d'auto-certification lient l'Europe et la Chine : il revient à son

repères

80% des produits contrefaits proviennent de la Chine

La propriété intellectuelle représente 40% du PIB européen

En 2018, les douanes françaises ont saisi 318 000 produits alimentaires aux appellations trompeuses

En 2018, la douane française a saisi 1,8 millions de produits contrefaits en maroquinerie et textile, 1,2 million en jouets

SE VOULANT LA BONNE ÈLÈVE DE LA MONDIALISATION ET DU COMMERCE MULTILATÉRAL, L'UNION EUROPÉENNE SE CONDUIT EN IDIOT DU VILLAGE INTERNATIONAL ET LAISSE FAIRE SOUS SES YEUX DES PRATIQUES QUE MÊME LES PLUS ULTRALIBÉRAUX RÉPROUVERAIENT.

administration douanière d'apposer elle-même, pour le compte des importateurs européens, un certificat d'authenticité sur ses propres contrefaçons !

Les termes de l'échange entre la Chine et l'Europe sont totalement déséquilibrés. Se voulant la bonne élève de la mondialisation et du commerce multilatéral, l'Union européenne se conduit en idiot du village international et laisse faire sous ses yeux des pratiques que même les plus ultralibéraux réprouvèrent. Non seulement la Chine bloque son propre accès au marché et se sert sans vergogne de ses entreprises d'Etat subventionnées pour nous affaiblir, mais elle industrialise et organise aussi la triche comme un avantage comparatif à part entière. Comme nos économies reposent en majeure partie sur la création, cette prime au pillage offerte par naïveté collective à nos concurrents, pourrait sonner notre perte. Nos industries sont littéralement détruites par la Fake Economy.

**IL EST GRAND TEMPS
POUR L'EUROPE DE RÉAGIR CONTRE CETTE
FAKE ECONOMY QUI LA MINE**

J'ai eu l'occasion de mesurer les dégâts du vol de la propriété intellectuelle sur l'entreprise Tollix, fabricant à Autun de meubles « design » particulièrement appréciés par les amoureux des beaux objets.

Mais ces esthètes ne savent pas toujours qu'ils les achètent contrefaits, et Made in China ! Moyenne entreprise, se remettant à peine d'une douloureuse restructuration et dépourvue des moyens juridiques pour obtenir la fermeture des ateliers de copiage, Tollix est aujourd'hui à peine à l'équilibre et la pérennité de ses emplois ne tient qu'à un fil. Pour faire baisser la pression de temps en temps, les autorités chinoises et leurs bras armés, notamment la plateforme Alibaba, font (ou feignent) quelques efforts visant à endiguer la contrefaçon, par exemple en « déréférençant » les fournisseurs qui abusent le plus. On objectera qu'eux au moins font quelque chose, Amazon pour sa part ne faisant rien du tout.

Il est grand temps pour l'Europe de réagir contre cette Fake Economy qui la mine. Premières victimes de la contrefaçon par ordre d'importance, la France, l'Italie et l'Allemagne pourraient prendre une initiative, à

tout le moins enjoindre la Commission européenne de négocier en se souciant davantage de nos créateurs, petits et moyens entrepreneurs, salariés et consommateurs victimes de ces pratiques totalement déloyales. Nous ne pouvons pas accepter que l'emprise de la triche s'étende, via les Nouvelles Routes de la Soie, à nos infrastructures stratégiques.

Nous devons renforcer considérablement nos moyens de lutte contre la contrefaçon, notamment les douanes, en leur confiant des pouvoirs étendus d'investigation (et de destruction de toutes les saisies, comme aux Etats-Unis), avec les moyens juridiques et financiers appropriés. Toute évolution de nos relations commerciales avec la Chine doit être subordonnée à l'abolition effective de la Fake Economy, c'est-à-dire la fermeture et la reconversion de ses usines de copiage.

Enfin, les complices de la contrefaçon, qu'il s'agisse des services postaux et surtout des plateformes de ventes, ne peuvent plus rester impunis. Si nous voulons offrir à nos proches toutes sortes de cadeaux de fin d'années l'esprit tranquille, c'est le prix qu'il nous faudra payer. ■

POUR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA FORÊT

Proposer une croissance sylvicole saine et de long terme, protéger les travailleurs forestiers contre le dumping social : l'Union Européenne en a largement les moyens. Mais elle n'en a pas pour l'instant l'ambition. Pire encore, aveuglée par l'idéologie du libre-échange généralisé, elle contribue à appauvrir le patrimoine forestier sur le reste de la planète.

LES RAPPORTS EN LIEN SUR LESQUELS J'INTERVIENS

Rapporteur fictif sur le
Projet d'avis contenant
des recommandations à la
Commission sur un cadre
juridique de l'Union pour
enrayer et renverser la
déforestation dont l'Union
est responsable à l'échelle
mondiale en commission
INTA

Rapporteur fictif sur le Projet
d'avis sur le Plan d'action
de l'UE pour la protection
des forêts du monde en
commission INTA

SOUS LE DOUBLE EFFET DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET DE L'INJONCTION À LA MONOCULTURE, ON COURT LE RISQUE DE L'UNIFORMISATION. ET DONC, À TERME, D'UN EFFONDREMENT ET D'UNE RÉSILIENCE IMPOSSIBLE.

L'Europe se rassure à bon compte : contrairement aux autres continents, elle reboise massivement. Mais cette croissance nouvelle cache bien des déséquilibres.

Le premier, c'est celui du changement de la composition végétale de la forêt, c'est à dire de sa dénaturation. Plus un milieu écologique est complexe, plus il est résistant. Et c'est bien un mouvement inverse que nous observons avec le remplacement des hêtraies et des chênaies par des conifères, et plus particulièrement par le pin Douglas. Ce choix est évidemment dicté par des raisons mercantiles. Il entraîne de fait un appauvrissement du milieu et donc une vulnérabilité accrue aux incendies, épidémies et autres insectes invasifs.

Le dérèglement climatique fait le reste : il fragilise les indispensables puits de carbone que sont les bois et les forêts. Certaines espèces d'arbres, adaptées au climat froid vont migrer ou disparaître de nos contrées à long terme. C'est le cas de l'épicéa. D'autres vont être mises en danger par la multiplication et l'intensification des sécheresses. L'érosion de la biodiversité est une

réalité : près de 40% des 454 espèces d'arbres européens sont menacés.

Sous le double effet du dérèglement climatique et de l'injonction à la monoculture, on court le risque de l'uniformisation. Et donc, à terme, d'un effondrement et d'une résilience impossible.

Ces dernières années, la dernière grande forêt primaire d'Europe, la forêt de Bialowieza (sur la frontière entre la Pologne et la Biélorussie), a elle aussi payé le prix de la course au profit. Des coupes massives se multiplient sur un site pourtant classé patrimoine mondial par l'Unesco. Bien qu'elle ne représente qu'une fraction infime de la surface forestière du continent, elle a une valeur écologique et symbolique inestimable. La justice européenne est intervenue cette fois-ci pour sauver ces arbres millénaires. Preuve qu'une action est possible quand la volonté de préservation est affirmée.

UN ENJEU HUMAIN ET SOCIAL

La surexploitation des forêts et la loi du marché entraînent des conséquences sociales dramatiques. Il n'est qu'à observer les démissions, les dépressions et les suicides chez

ceux qui ne sont plus des gardes mais des « techniciens forestiers ».

La folie de la rentabilité au mépris des lents équilibres d'un milieu vient bouleverser une profession aussi utile que noble. Incités à abattre toujours plus, à vendre des arbres toujours plus jeunes, ils perdent en silence la foi dans leur vocation et le sens de leur mission. Réduction des effectifs, projets de privatisation de l'ONF (Office national des forêts) : en France, nous assistons à un véritable démantèlement du service public forestier. Dans la majorité gouvernementale, certains envisagent même de retirer aux agents de l'ONF leur rôle de consultation en cas de défrichement : cela reviendrait à livrer la gestion des forêts publiques à des intérêts et prestataires privés.

Les bûcherons, organisés principalement en entreprises individuelles, font face à l'insupportable concurrence que permet le dérèglement néo-libéral. En 2017, un quart des chantiers forestiers contrôlés par l'inspection du travail étaient sous-traités à des prestataires étrangers. Les conséquences sont connues :

accroissement des rythmes de travail, abaissement des revenus, aggravation de l'endettement et dépendance accrue aux donneurs d'ordres.

Appliquer à la forêt les codes de l'entreprise capitaliste traditionnelle, sa gestion du temps court et ses objectifs de spéculation financiers c'est aller à rebours de ses besoins, c'est mépriser le génie végétal et manquer de respect envers ceux qui la connaissent et qui la soignent.

Des solutions existent pour permettre de mieux rémunérer un travail de qualité dans des conditions de travail préservées. C'est à la loi de permettre une sylviculture plus douce et respectueuse des hommes comme des forêts.

LE LIBRE-ÉCHANGE ET SON IMPACT DÉSASTREUX SUR LES FORÊTS DU MONDE

Proposer une croissance sylvicole saine et de long terme, protéger les travailleurs forestiers contre le dumping social : l'Union Européenne en a largement les moyens. Mais elle n'en a pas pour l'instant l'ambition. Pire encore, aveuglée par l'idéologie du libre-échange généralisé, elle

contribue à appauvrir le patrimoine forestier sur le reste de la planète.

C'est désormais un fait incontesté : l'accroissement indéfini du commerce entraîne l'appauvrissement des sols et plus largement le dérèglement du climat. Les accords de libre-échange négociés par l'UE (et l'absence de dispositions juridiques suffisamment contraignantes) sont responsables de 10% de la déforestation mondiale : celle-ci résulte des gigantesques plantations d'huile de palme, de soja génétiquement modifiés pour nourrir les bovins, de caoutchouc, de cacao, etc.

Ainsi, quand ils signent un accord de libre-échange avec le Mercosur, au moment précis où le Président brésilien encourage la destruction de l'Amazonie, les négociateurs européens contribuent à aggraver ce phénomène : les énormes contingents de sucre, et surtout d'éthanol, prévus dans l'accord, proviendront au moins en partie de zones déforestées.

De même, quand l'UE tente de boucler un partenariat avec l'Indonésie, elle ne saurait ignorer les conséquences pour l'écosystème. La forêt primaire

indonésienne, au rythme actuel, aura disparu dans 30 ans. Qui peut sérieusement penser qu'un accord de libre-échange avec ce pays va y ralentir la déforestation ?

Tout le monde constatera l'hypocrisie des dirigeants qui évoquent l'urgence climatique mais se refusent à mettre en place un contrôle efficace pour lutter contre les bois de contrebande. L'accord commercial avec le Vietnam est un formidable appel d'air dans toute la région (Laos, Cambodge) pour l'arrachage de bois précieux illégal à destination de l'export, souvent financé par des sociétés-écran à capitaux chinois. Selon l'ONG britannique « Environmental Investigation Agency », en 2017, au moins 300.000 m³ de bois illégal du Cambodge ont été légalisés par le Vietnam.

Le « Green New Deal » vanté par Madame Van der Leyen n'aura de sens que lorsque seront pris en compte les impacts négatifs d'une politique commerciale sans cesse plus mondialisée, d'un accord de Paris allègrement bafoué, de normes environnementales non contrôlées qui favorisent le grand désordre climatique.

repères

10% de la déforestation mondiale est causée par les accords de libre-échange négociés par l'UE

Près de 40% des 454 espèces d'arbres européens sont menacés

1 chantier forestier sur 4 sous-traité à des prestataires étrangers

Dans 30 ans la forêt primaire en Indonésie aura disparu

TOUT LE MONDE CONSTATERA L'HYPOCRISIE DES DIRIGEANTS QUI ÉVOQUENT L'URGENCE CLIMATIQUE MAIS SE REFUSENT À METTRE EN PLACE UN CONTRÔLE EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LES BOIS DE CONTREBANDE.

UN ENJEU DE CIVILISATION

Le sujet est central et dépasse les seules problématiques d'aménagement du territoire ou de préservation de l'écosystème. C'est un véritable enjeu de civilisation.

Une politique publique de la forêt nécessite de l'anticipation, de la réflexion, une gestion du temps long. Dans la société de l'accélération et de la marchandisation, c'est un sacré défi. À nous de le relever.

Défendre la forêt, c'est promouvoir une certaine idée de l'harmonie entre les hommes et la nature. En 1992, dans son ouvrage "Forêts, essai sur l'imaginaire occidental", Robert Harisson écrivait que « les forêts suscitent un intérêt écologique qui les dépasse, dans la mesure où elles sont devenues les métonymies de la terre entière ». Rien n'est plus vrai aujourd'hui.

MES ENGAGEMENTS POUR DÉFENDRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE EUROPÉENNE DE LA FORÊT

Député européen, j'ai en permanence la défense des forêts à l'esprit quand il s'agit de voter sur la politique

agricole commune, la directive sur les énergies renouvelables, la législation européenne sur le bois, la stratégie sur la bio économie.

Le rôle clé des forêts doit être mieux intégré aux nouvelles législations européennes qui seront votées les cinq prochaines années. Raison pour laquelle je compte siéger à l'intergroupe parlementaire sur les forêts qui a toute sa place au sein du Parlement européen.

De même je soutiendrai le rapport d'initiative de la Commission environnement du Parlement européen s'il prend en compte les exigences ici exposées pour défendre nos forêts.

Je défendrai les textes qui obligent les entreprises ayant une empreinte écologique sur les forêts à communiquer leurs données concernant leur impact sur la déforestation mondiale.

J'apporterai mon soutien à l'initiative de Députés et Sénateurs français visant à créer une Commission d'enquête citoyenne « Forêts, biens communs ».

Je me rendrai début 2020 à la conférence sur les forêts en Europe qui sera organisée afin de réfléchir aux impacts du commerce sur son équilibre.

Il est urgent de faire le lien entre toutes les actions politiques qui défendent cette cause. Raison pour laquelle je soutiendrai l'idée d'un « paquet législatif forêt » prenant en considération l'ensemble des dispositions favorisant une politique publique européenne de la forêt.

La rédaction d'une nouvelle Directive sur les sols afin de nous préserver en amont des risques de modification du milieu, en Europe comme dans les pays tiers avec qui l'on commerce, s'inscrit évidemment dans cet objectif. ■

R A P P O R T S

En tant que député européen, je prends part au vote de chaque rapport et résolution lors de la session plénière, une semaine par mois à Strasbourg et lors des mini-sessions à Bruxelles. Ces rapports sont préparés par les commissions parlementaires. Je suis membre de 3 des 22 commissions et je suis rapporteur ou rapporteur fictif pour mon groupe parlementaire (shadow rapporteur) sur les textes suivants :



INTA

RETROUVONS NOTRE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET SANITAIRE

Projet de rapport sur « Protection contre les lois extraterritoriales »

Projet d'avis sur une nouvelle stratégie à long terme pour l'avenir industriel de l'Europe

Projet d'avis sur la pénurie de médicaments

Projet de rapport sur « Sauvegardé de l'acier »

PROTÉGER NOTRE PLANÈTE

Projet d'avis contenant des recommandations à la Commission sur un cadre juridique de l'Union pour enrayer et renverser la déforestation dont l'Union est responsable à l'échelle mondiale

Projet d'avis sur le Plan d'action de l'UE pour la protection des forêts du monde

Projet d'avis «ajustement carbone aux frontières»

AUTRES

Projet de rapport sur un tribunal multilatéral chargé du règlement des différends en matière d'investissements

Projet de rapport sur « la passation des marchés publics » (Public procurement)

Projet d'avis sur le rapport annuel de mise en oeuvre de l'accord d'association de l'Union européenne avec la Géorgie

POUR UN JUSTE-ÉCHANGE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Projet de rapport sur l'Accord UE-Suisse

Projet de rapport sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi entre l'UE et la Tunisie

Rapport «Accord sur la protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part».

Rapport «Accord sur la protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part».

Rapport «Conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam»

Rapport «Conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam»

Projet de rapport sur «Instaurer des mesures commerciales exceptionnelles en faveur des pays et territoires participant ou liés au processus de stabilisation et d'association mis en œuvre par l'Union européenne».

Rapport Assistance macro-financière au Royaume hachémite de Jordanie



JURI

DÉFENDRE LES CONSOMMATEURS, NOS INDUSTRIES ET LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON

Projet de rapport sur Digital Services Act : l'adaptation des règles de droit commercial et civil pour les entités commerciales opérant en ligne

Projet de rapport Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques

Projet d'avis sur contenant des recommandations à la Commission concernant une législation sur les services numériques: améliorer le fonctionnement du marché unique

Projet d'avis sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe

Projet d'avis sur la pénurie de médicaments

AUTRES

Projet de rapport Les défis des organisateurs d'événements sportifs dans l'environnement numérique

Projet de rapport « Loi applicable aux effets des cessations de créances à l'égard des tiers »



AFET

POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UNION

Projet de rapport annuel sur l'état des négociations avec la Serbie

Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'UE et la Moldavie

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Projet de Rapport sur les droits de propriété intellectuelle pour le développement des technologies liées à l'intelligence artificielle

Projet de rapport contenant des recommandations à la Commission concernant une législation sur les services numériques: adaptation des règles de droit commercial et civil pour les entités commerciales opérant en ligne

Projet de rapport contenant des recommandations à la Commission concernant un cadre d'aspects éthiques en matière d'intelligence artificielle, de robotique et de technologies connexes

Projet de rapport Intelligence artificielle: questions relatives à l'interprétation et l'application du droit international dans la mesure où l'Union est concernée dans les domaines des utilisations civiles et militaires et à l'autorité de l'État en dehors du champ d'application de la justice pénale

Projet d'avis sur l'intelligence artificielle dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel

Projet d'avis sur l'intelligence artificielle en droit pénal et son utilisation par les autorités policières et judiciaires dans les affaires pénales



EN MISSION

MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE EN TUNISIE

Du 4 au 8 octobre 2019, j'ai eu le plaisir de présider la Délégation du Parlement européen venue en Tunisie observer les élections législatives du 6 octobre 2019.

Cette délégation avait un mandat dans le cadre de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE-UE).

Voici ma déclaration suite à ces élections : « Le soutien de l'Union européenne à la Tunisie revêt un caractère stratégique. Plus important encore, en accompagnant un processus de transition démocratique unique, nous prenons conscience que nous partageons plus que des intérêts ou des valeurs : une communauté de destin ».

Crédits photo

Couverture
Anna Shvets

Quatrième de couverture
Stef Burlot

ME CONTACTER

Emmanuel Maurel
député européen

MAIL
emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

BRUXELLES
60, rue Wiertz
ASP 01H253
1047 Bruxelles, Belgique

+32 (0)2.284.57.47

STRASBOURG
Avenue de l'Europe
SDM G00034 67
67 000 Strasbourg

+33 (0)3.88.17.57.47

ABONNEZ-VOUS

Recevez une à deux fois par mois
la newsletter de mon actualité
au Parlement européen

NEWSLETTER
www.emmanuelmaurel.eu

SUIVEZ-MOI

Vous pouvez me suivre sur Facebook,
Twitter et Youtube. J'y partage mon
travail et mes interventions.

RÉSEAUX SOCIAUX
@emmanuelmaurel



Emmanuel Maurel est député européen depuis 2014.

Engagé contre les méga-accords commerciaux qui vont à l'encontre des intérêts des salariés, des consommateurs et du respect de la planète (MERCOSUR, CETA,...), il se mobilise également en faveur du protectionnisme solidaire et pour une fiscalité plus juste.

En octobre 2018, il quitte le Parti Socialiste et fonde en février 2019, la Gauche Républicaine et Socialiste. La GRS est partenaire de la France insoumise pour les élections européennes de 2019.

Cette revue a été réalisée avec le soutien du Groupe « la Gauche unitaire européenne » et du Parlement européen.

